



Mon pere refuse de vendre

Par **jenny77450**, le **07/05/2013** à **00:12**

bonjour rnma mère est décédée en aout dernier, et mon pere avec qui nous n'avons plus de contact refuse de vendre. Nous sommes trois enfants et c'est un terrain nu constructible. que peux t'on faire pour le contraindre a vendre ? j'aimerais éviter une bataille juridique longue et pénible.merci pour votre aide

Par **bea13**, le **07/05/2013** à **20:06**

Bonjour rnVous etes tous les 3 nu- propriétaires et votre pere est usufruitier ?rnDans ce cas vous ne pouvez rien faire , il a le droit de ne pas vendre et jusqu a sa mort . Ensuite vous serez les usufruitiers et vous pourrez en faire ce que vous voulez .rnCdt ,rnBea13

Par **amajuris**, le **07/05/2013** à **20:14**

bjr,rnil n'y aura pas de bataille juridique puisque vous ne pouvez pas vendre sans que votre père usufruitier ne le décide aussi.rncdt

Par **jenny77450**, le **08/05/2013** à **14:07**

Bonjour rnma mere a acheter ce terrain lorsqu'ils étaient ensemble, nous sommes devenus propriétaires au deces de ma mere sachant qu'ils ne sont pas mariés ca change quelques

choses? nous sommes pour le coup responsable du crédit en cours et donc du remboursement et nous avons tous les trois une famille a charge. dans ce cas pouvons nous le contraindre a vendre. ou racheter notre part nous souhaitons juste etre desengager de ce prets.merci de votre aide

Par **bea13**, le **08/05/2013 à 14:15**

Bonjour ,
Votre mere a t elle fait un testament ? Je pense que vous devriez trouver un terrain d entente et pourquoi pas lui vendre votre part s il est d accord .
Cdt,
Bea13

Par **amajuris**, le **08/05/2013 à 18:35**

bjr,
il faut savoir ce qu'indique l'acte d'achat de ce terrain quant à la propriété. rnsi il s'agit d'un bien en indivision dont votre père est un indivisaire, vous ne pouvez pas le contraindre à vendre.
ncdt